



REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES (À l'exception de la musculation et du yoga)

SAISON 2022/2023

Chaque adhérent du CVSL s'engage à prendre connaissance de ce règlement intérieur lors de son inscription. Celui-ci est disponible sur la page d'inscription du site www.associationcvsl.com

L'inscription vaut acceptation dudit règlement.

INFORMATIONS GENERALES

L'inscription est annuelle, la cotisation est forfaitaire, quelle que soit la date à laquelle elle est initiée. La saison commence en septembre et se termine début juillet de l'année suivante en suivant le calendrier scolaire de la zone A affiché en début de saison et disponible sur le site internet www.associationcvsl.com

En cas de départ de l'adhérent, la cotisation forfaitaire pour la saison complète est non remboursable au-delà de la limite du 31 décembre de la saison en cours.

Le remboursement n'est envisageable au prorata des cours non effectués que pour des cas exceptionnels par exemple un déménagement (sur justificatif de changement de résidence) ou une maladie (sur justificatif médical).

INSCRIPTION

L'adhésion se fait exclusivement en ligne via notre site internet.

Vous avez la possibilité de régler en ligne par carte bancaire dans ce cas, vous recevrez par mail une facture acquittée, que vous devrez présenter lors du premier cours.

Ceux qui ne feront pas de paiement en ligne, recevront par mail une facture non acquittée qu'ils devront présenter dès le premier cours accompagné du règlement (chèque ou espèces) qu'ils remettront au Responsable de section.

Nous ne distribuerons plus de bulletins d'adhésion papier mais des permanences auront lieu dès la rentrée de septembre (voir dates sur le site internet) pour aider à inscrire ceux qui n'utilisent pas Internet ainsi que ceux qui auront des difficultés à l'utiliser.

Assurance - Responsabilité civile :

- Afin que vous soyez couverts par la Responsabilité Civile de l'Assurance du CVSL, celle-ci exige que vous soyez adhérent conformément aux statuts.

Vous devenez adhérent **immédiatement lors d'une adhésion avec paiement en ligne** et pour les paiements par chèques ou espèces, seulement lorsque ces derniers sont validés dans ASSOCONNECT par la Trésorière. Il convient donc que les chèques à l'ordre du CVSL et espèces soit remis **dès le premier cours** à la Responsable de Section .

- Selon les prescriptions de la Commission de la Sécurité des Consommateurs, nous vous informons qu'il est de votre intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut vous exposer votre activité physique ou sportive ;

Certificat médical : il n'est pas obligatoire, l'adhérent s'engage à vérifier auprès de son médecin traitant s'il n'a pas de contre-indication à pratiquer chaque activité sportive ou physique qu'il a choisie et de ce fait, dégage le Club Vauxois Sports et Loisirs de toute responsabilité à l'égard de sa santé.

Essai : les nouveaux adhérents, pourront effectuer un seul et unique cours essai moyennant la signature d'une décharge qui sera remise à la Responsable de la Section.

Justificatif de l'adhésion : La facture acquittée justifie votre inscription ; vous devrez toujours l'avoir sur vous lors des cours et elle vous sera demandée lors de contrôles inopinés. Elle remplace la carte d'adhérent spécifiant la ou les activités choisies.

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) :

- Le CVSL s'engage à être en conformité avec le règlement (UE) 2016/67, les informations collectées directement auprès de vous font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité de créer des fiches contacts pour gérer les dossiers d'inscription, de cotisations, et l'envoi éventuel d'informations liées aux activités du CVSL. Ces informations sont à destination exclusive du CVSL. Les données seront conservées pendant trois (3) ans après la fin de la saison sportive.
- Concernant la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel.
- Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, veuillez adresser votre demande à « assoccvsl@gmail.com ». Une copie de votre pièce d'identité vous sera demandée. En cas de non-respect de ces obligations, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL,
- Dans le cadre de notre site Internet, nos adhérents acceptent que leur image (photos, vidéos) puisse être utilisée, sauf demande particulière faite au Président par écrit.

RESPONSABLE DE SECTION

Le/la Responsable de Section est un(e) adhérente volontaire et bénévole de la section à laquelle vous êtes inscrit(e) pour la saison complète. Il/elle est membre de droit du Conseil d'Administration. Les statuts du CVSL précisent qu'il est obligatoire d'avoir un(e) Responsable de Section pour chaque cours, sans qui l'activité ne pourra exister.

- Sa principale mission consiste à renseigner les futurs adhérents, les encourager à s'inscrire sur notre site www.associationcvsl.com avec paiement en ligne, collecter et transmettre, le cas échéant, les chèques ou espèces au bureau du CVSL dans les plus brefs délais.
- Il/elle a en charge de communiquer à la déléguée communication, à la fin de chaque séance, le nombre de personnes présentes au cours.

CONSIGNES

- Porter des chaussures propres et différentes de celles portées à l'extérieur (arrêté municipal 2018/30/AG); à l'entrée de la salle Omnisports des vestiaires sont à votre disposition à cet effet.
- Ne pas effectuer ce changement de chaussures dans la salle où se déroule votre activité.



- Les modalités d'utilisation de la salle exigent de chacun un minimum d'hygiène, de
- rigueur et d'autodiscipline.
- S'efforcer de travailler sans bruit afin de ne pas perturber le cours, mettre son téléphone portable en vibreur ou l'éteindre

Pour les cours de Gymnastique, Body-Sculpt, Body tonic ,Stretching, Zen Body balance se munir d'un tapis de sol et d'une serviette.

- Pour l'activité « Pilates », un tapis d'épaisseur minimum 1,5 cm est recommandé.
- Pour l'activité « Danses », afin de préserver la salle, prévoir des chaussures adaptées (pas de semelles dures)
- Signaler toute anomalie ou suggestion à votre responsable de section.